



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU 22 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt deux janvier à 18 heures 30, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de M. Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° CC-2025-01

OBJET : APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE PAYS D'APT LUBERON

MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 27 - PROCURATIONS : 8 - VOTANTS : 35

Présents :

APT : Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. Jean AILLAUD, Mme Gaëlle LETTERON, M. Frédéric SACCO, Mme Sylvie TURC, M. Patrick ESPITALIER, Mme Céline CELCE
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT, Mme Evelyne BLANC
BUOUX : M. Hervé PLANCHON
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD
CÉRESTE-EN-LUBERON : M. Gérard BAUMEL
GARGAS : M. Patrick SIAUD, Mme Claire SELLIER
GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI
GOULT : M. Didier PERELLO
JOUCAS : M. Lucien AUBERT
LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN
LIOUX : M. Francis FARGE représenté par M. Patrice FOURNIER
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY
RUSTREL : M. Pierre TARTANSON
SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT
SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE
SIVERGUES : Mme Martine CALAS
VIENS : M. Frédéric ROUX
VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

Absents :

APT : Mme Emilie SIAS, Mme Isabelle TAILLER, M. Yannick BONNET, M. André LECOURT, Mme Laurence GREGOIRE, M. Jean-Louis CULO, M. Nathan SAIHI, M. Dominique THEVENIEAU, M. Christophe CARMINATI
GARGAS : M. Benjamin BAGNIS, Mme Michèle FAUQUE
MURS : M. Christian MALBEC
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Yves MARCEAU

Procurations :

APT : Mme Dominique SANTONI donne pouvoir à M. Jean AILLAUD
AURIBEAU : M. Roland CICERO donne pouvoir à M. Roger ISNARD
LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET donne pouvoir à Mme Sylvie PASQUINI
MÉNERBES : M. Patrick MERLE donne pouvoir à M. Frédéric SACCO
SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL donne pouvoir à Mme Gaëlle LETTERON
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT donne pouvoir à M. Gilles RIPERT, Mme Sandrine ISSON donne pouvoir à Mme Gisèle BONNELLY, Mme Patricia BAILLARD donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20250122-2025-01-DE
Date de télétransmission : 24/01/2025
Date de réception préfecture : 24/01/2025
Page 1 sur 3

CC-2025-01

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, les statuts de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL) et notamment les compétences :

1.2 Actions de développement économique et touristique intéressant l'ensemble de la communauté de communes et 2.1 Protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie,

Vu, la délibération n°CC-2020-153 du 14 décembre 2020 relative à l'adoption du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) Pays d'Apt Luberon,

Vu, la délibération n°CC-2022-97 du 13 octobre 2022 relative à l'approbation du projet et programme d'actions de l'opération grand site (OGS) de France des ocres du Luberon,

Vu, la délibération n°CC-2023-45 du 13 avril 2023 relative à la convention annuelle de subvention 2023 entre l'Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse et la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon,

Vu, la décision n°2023-128 du 22 août 2023 relative à la convention de partenariat Luberon Labo Vélo avec le Parc naturel régional du Luberon 2023-2025,

Vu, la délibération n°CC-2024-64 du 23 mai 2024 relative à la convention de partenariat pour la maison du vélo du Luberon « La petite vitesse » avec Vélo Loisir Provence,

Vu, la délibération n° CC-2024-141 du 05 décembre 2024 relative à la signature de la convention cadre 2025-2026-2027 avec l'AURAV (Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse),

Considérant, la participation de la CCPAL à l'élaboration du Contrat Opérationnel de Mobilité piloté par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, visant à s'engager dans des actions en faveur de mobilités alternatives à la voiture individuelle,

Considérant, que le projet Luberon Labo Vélo porté par le Parc naturel régional du Luberon depuis 2021 a permis :

1. de mettre à disposition un conseil en mobilité au bénéfice des EPCI et en particulier de la CCPAL ;
2. de faire émerger des pistes d'actions relatives à la mobilité cyclable sur le territoire.

Considérant, que l'étude relative à l'axe structurant sur les communes d'Apt, Gargas, Saint-Saturnin-lès-Apt et Villars, réalisée en 2023 a permis de préciser le travail du projet Luberon Labo Vélo notamment en identifiant des travaux à réaliser ainsi que les budgets nécessaires,

Considérant, que les cheminements cyclables identifiés dans le cadre de l'OGS correspondent aussi aux cheminements cyclables identifiés dans le cadre de l'axe structurant précité, conduisant à une optimisation et une mutualisation des espaces réservés au vélo (voie cyclable, partagées, etc.), que ce soit pour les déplacements quotidien (domicile-travail) ou touristiques,

Considérant, que pour solliciter des subventions pour la réalisation des aménagements cyclables sur le territoire, l'un des prérequis est d'avoir un schéma cyclable,

Considérant, que le schéma directeur vélo a pour cible principale les déplacements du quotidien et plus particulièrement les déplacements domicile-travail ou domicile-école,

Considérant, que le schéma directeur vélo est issu d'une réflexion collective. Plusieurs ateliers de travail composés des élus, techniciens et partenaires du territoire ont permis de co-construire la démarche et la stratégie,

Considérant, qu'au regard des contraintes géographiques du territoire, la stratégie retenue pour l'armature cyclable est de faire converger les itinéraires vélo du quotidien vers la véloroute du Calavon, qui constitue l'axe de déplacement structurant le plus sécurisé et direct à vélo. Des tracés secondaires viennent relier les communes placées sur les hauteurs des massifs du Luberon.

| |
|--|
| Accusé de réception en préfecture 084-200040624-20250122-2025-01-DE Date de télétransmission : 24/01/2025 Date de réception préfecture : 24/01/2025 Page 2 sur 3 |
|--|

Le Président propose de délibérer.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OÙ L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

À l'unanimité,

Décide, d'approuver le Schéma Directeur Cyclable Pays d'Apt Luberon,

Précise, que ce Schéma Directeur Cyclable sera mis à disposition des partenaires et des communes pour servir de socle aux actions de mobilité cyclable sur le territoire et permettra de solliciter des subventions,

Autorise, le Président de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon à intervenir à toutes les formalités associées.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,
M. Frédéric SACCO



Le Président,
M. Gilles RIPERT,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

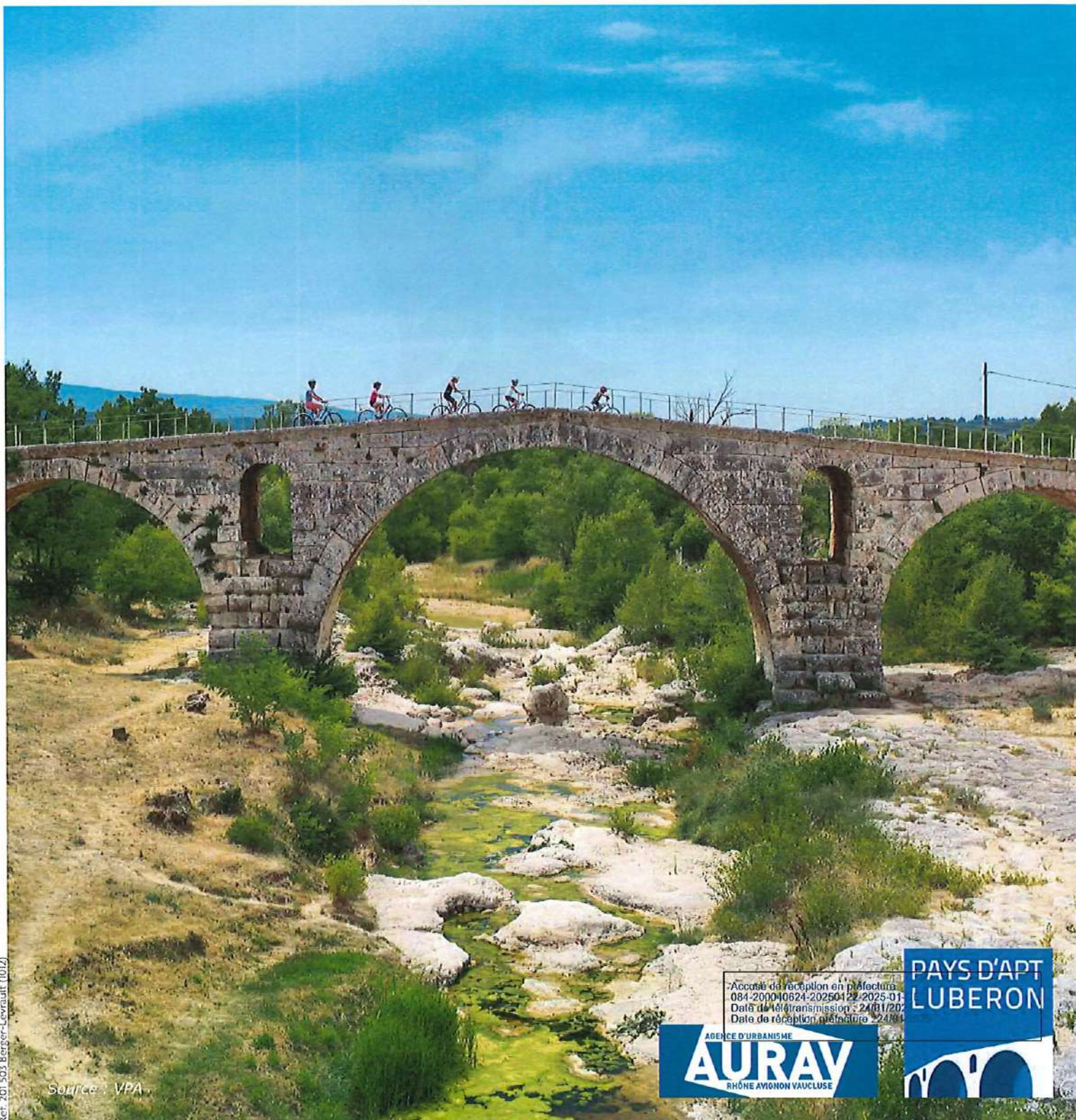
Mise en ligne le : 04/02/2025

CC-2025-01

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20250122-2025-01-DE
Date de télétransmission : 24/01/2025
Date de réception préfecture : 24/01/2025
Page 3 sur 3

Schéma directeur vélo du Pays d'Apt Luberon

Livret de synthèse



Ref. 201503 Berger-Levrault (0012)

Source : VPA

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20250129-2025-01
Date de télétransmission : 24/01/2025
Date de réception préfecture : 22/01/2025



Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20250122-2025-01-DE
Date de télétransmission : 24/01/2025
Date de réception préfecture : 24/01/2025

LE MOT DE FRÉDÉRIC SACCO, VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



“

Le Pays d'Apt Luberon a toujours été une terre de vélo. De par son relief, ses paysages, sa véloroute, il est le terrain idéal pour le sport, la randonnée ou la balade familiale. Mais cela n'est pas suffisant. Le vélo doit pouvoir se pratiquer, en sécurité, tous les jours de l'année.

Le vélo c'est la santé mais c'est aussi un allier dans la lutte contre le changement climatique. Se déplacer à vélo, c'est produire moins de gaz à effet de serre, c'est réduire le trafic automobile, c'est libérer de la place en ville.

C'est dans cette optique que la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon a souhaité réaliser ce Schéma Directeur Cyclable. Il donne une feuille de route très claire à la planification des projets et des moyens à mettre en oeuvre.

Merci à l'AURAV d'avoir su écouter, comprendre et retranscrire la vision des élus.

”

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20250122-2025-01-DE
Date de télétransmission : 24/01/2025
Date de réception préfecture : 24/01/2025

POURQUOI SE DÉPLACER À VÉLO AU QUOTIDIEN ?

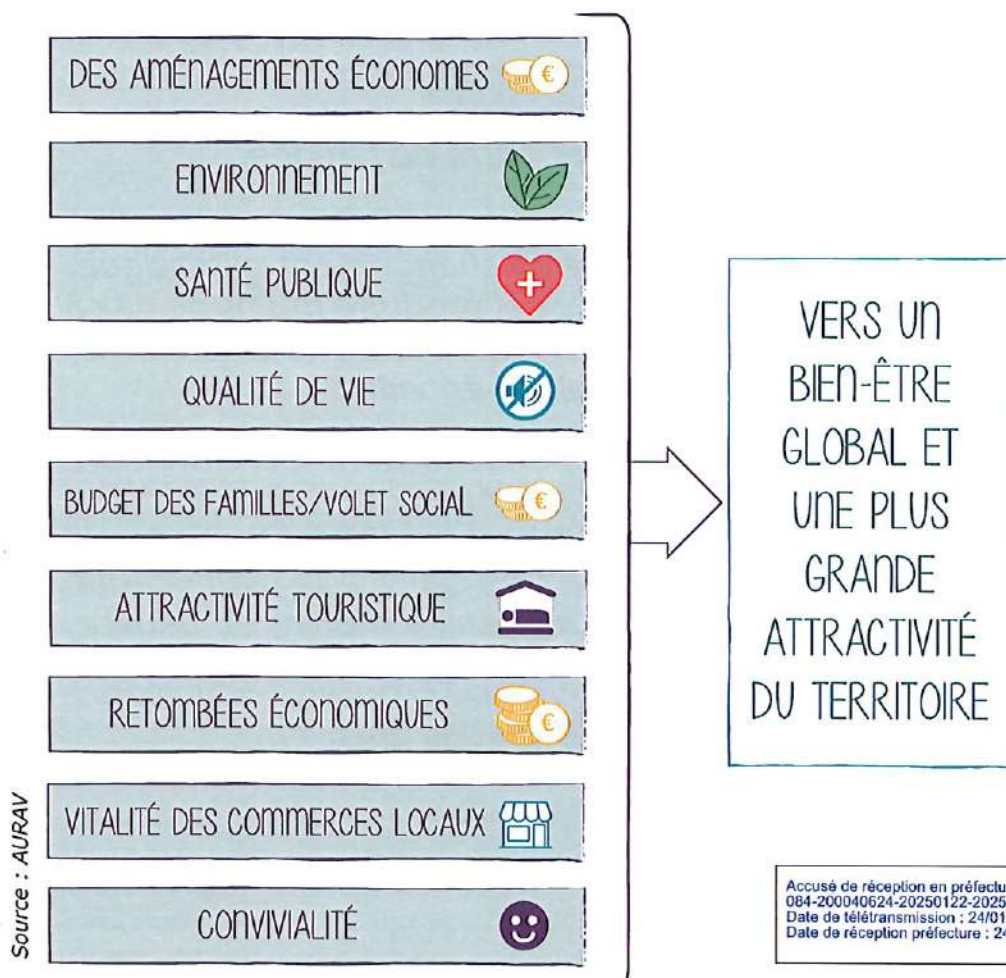
Dans un contexte de crise sociale, énergétique et climatique, les choix que nous faisons dans nos déplacements individuels et quotidiens ont un rôle à jouer sur la qualité de notre cadre de vie. Se déplacer à vélo constitue un moyen simple et efficace pour s'engager rapidement pour la transition écologique, car il est **accessible** et **pratiquable** par tous (peu coûteux, disponibilité de vélos adaptés à tout âge, capacité motrice, handicap, besoin en transport...), **durable** (non polluant, pas de consommation de carburant...), et **actif** (mise en mouvement bénéfique pour la santé).

Au sein du Pays d'Apt Luberon, environ 50% des déplacements entre le domicile

et le lieu de travail font moins de 5km, soit ~ 15 min à vélo. C'est donc autant de déplacements qui pourraient être faits en pédalant.

Alors pourquoi l'usage de la voiture reste très majoritaire ? La moitié des français ne se sentent pas en confiance pour réaliser leurs trajets du quotidien à vélo en l'absence de piste cyclable pour rouler à l'écart des voitures (Enquête "Les Français et le Vélo" Opinionway pour la FUB, 2022). Le déploiement d'infrastructures sécurisées (pistes, garages vélo...) est donc un levier important des collectivités pour remettre les habitants en selle.

LES AVANTAGES DU VÉLO :



Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20250122-2025-01-DE
Date de télétransmission : 24/01/2025
Date de réception préfecture : 24/01/2025

SE DÉPLACER À VÉLO, C'EST...



Un enjeu de santé publique



Source : AURAV

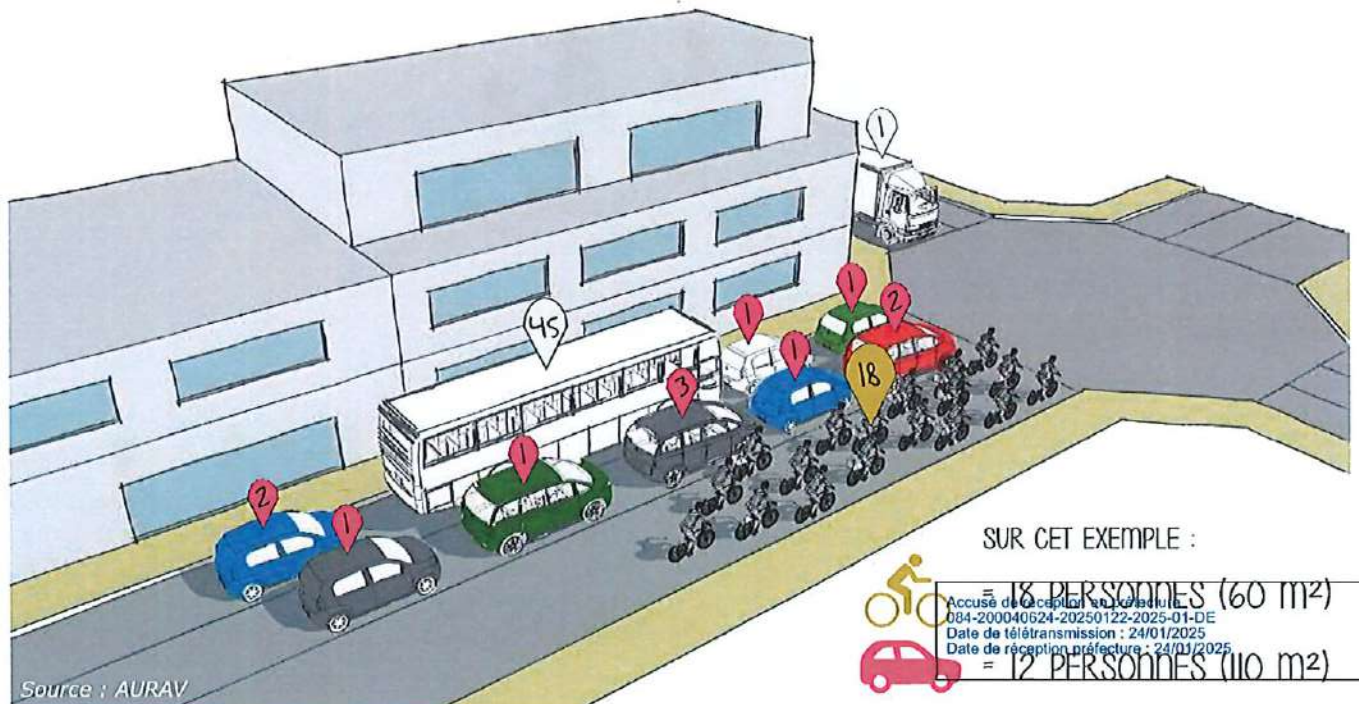
Économe en espace

En mouvement ou stationnée, la voiture occupe en moyenne 10 fois plus de place qu'un vélo dans l'espace public, alors qu'elle ne transporte souvent qu'une à 2 personnes.

Des emprises au sol très différentes en fonction des véhicules :



5 à 10 % :
La part de la circulation urbaine engendrée par les véhicules en recherche de stationnement
(Source : Sareco.fr)



SUR CET EXEMPLE :

| | |
|--|--------------------------------------|
| | = 18 PERSONNES (60 m ²) |
| | = 12 PERSONNES (110 m ²) |

Un mode de déplacement efficace

EN VILLE ET POUR DES DISTANCES COURTES
LE VÉLO EST PLUS RAPIDE QUE LA VOITURE
VITESSE MOYENNE EN VILLE POUR UN TRAJET DE 1 À 5 KM EN VILLE :



Réalisation : AURAV, Source : consoglobe.com

Économe

180 EUROS/AN
(DONT 0 EUROS EN CARBURANT)

5000 EUROS/AN



COÛT DE REVIENT PAR AN TOUT COMPRIS
(ENTRETIEN, ACHAT, CARBURANT.)

Réalisation : AURAV
Source des données : ADEME / ADEME Corse



LES OBJECTIFS DU SCHÉMA DIRECTEUR VÉLO

Forte de son attractivité touristique et de son cadre paysager d'exception, la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL) s'est engagée de longue date dans la création d'itinéraires cyclo touristiques.

Le territoire est également traversé d'est en ouest par la véloroute du Calavon, qui constitue un axe structurant d'envergure départementale.

L'intercommunalité souhaite renforcer son action en faveur des déplacements du quotidien, en particulier les déplacements domicile-travail et domicile-école. En ce sens, plusieurs itinéraires sont en cours d'étude, notamment une boucle entre Apt, Saint-Saturnin-les-Apt et Gargas, qui concentrent actuellement une grande partie des flux voiture locaux.

Objectif : augmenter le nombre de trajets réalisés à vélo au quotidien



AUJOURD'HUI



CRÉATION PROGRESSIVE
D'AMÉNAGEMENTS CYCLABLES



Date de transmission : 24/01/2025
Date de réception préfecture : 24/01/2025

DEMAIN

Parce qu'elle permet d'avoir une vision globale sur la mobilité, l'intercommunalité constitue la bonne échelle pour construire une stratégie cyclable. L'élaboration d'un schéma directeur vélo permet de :

- Partager les ambitions pour le vélo à l'échelle de l'intercommunalité ;
- S'accorder sur une vision globale et stratégique afin de prioriser les actions futures pour l'ensemble des communes ;
- Formaliser une armature cyclable qui permettra d'appuyer les demandes de subventions pour la réalisation des aménagements.

À noter que le schéma n'est pas figé dans le temps : il sera complété en fonction des projets et enjeux émergents du territoire. Il s'agit avant tout d'une feuille de route à décliner localement.

Le Schéma directeur cyclable de la CCPAL répond aux objectifs suivants :

- Capter en priorité les **déplacements domicile / travail** ;
- Raccrocher les communes à la **véloroute du Calavon** qui est la colonne vertébrale du territoire ;
- Relier **les centres-bourgs, les établissements scolaires** (écoles, collèges, lycées) **et les zones d'emploi** ;
- Définir des **itinéraires les plus directs possible**.



Changer de paradigme et proposer des itinéraires vélo les plus directs possible



Aujourd'hui

Point de départ

Point d'arrivée



• Des itinéraires directs



• Des itinéraires discontinus avec de nombreux détours

Demain



• Sur certains secteurs stratégiques, possibilité de mettre en place des contraintes à la circulation motorisée



• Des itinéraires directs, des aménagements continus et sécurisés

Accusé de réception en préfecture
2024-200040624-20250122-2025-01-DE
Date de télétransmission : 24/01/2025
Date de réception préfecture : 24/01/2025



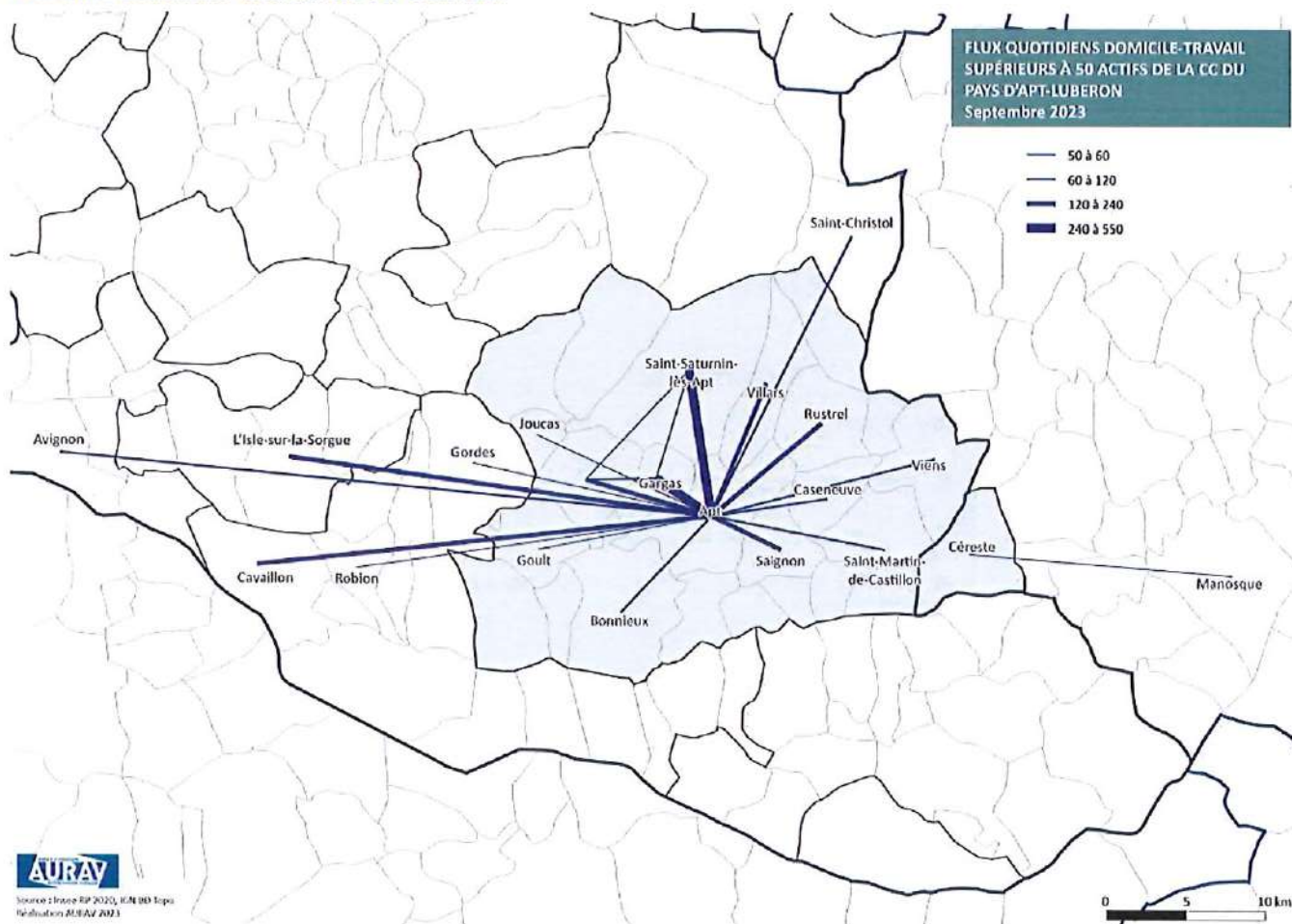
LA CIBLE : LES TRAJETS DOMICILE / TRAVAIL

Le schéma directeur vélo a pour cible principale les déplacements du quotidien et plus particulièrement les déplacements domicile-travail ou domicile-école.

Le potentiel de report modal sur le Pays d'Apt Luberon est très important. En effet, environ 48% des déplacements domicile-travail sont inférieurs à 5 km. Cette distance, aujourd'hui essentiellement couverte en voiture sur le territoire, est tout à fait réalisable en vélo (environ 15 minutes à vélo).

L'analyse spatiale des flux domicile-travail (cf. cartographie ci-dessous) permet de mieux comprendre les déplacements réalisés quotidiennement au sein du territoire, et avec les territoires voisins. On peut en déduire les axes stratégiques à développer pour opérer un report modal efficace de la voiture au vélo, en adéquation avec la pratique des habitants. Il s'agit par exemple de la boucle Apt - Gargas - Saint-Saturnin-lès-Apt, un enjeu de mobilité bien indentifié par le territoire et actuellement en cours d'étude.

Les flux domicile-travail de la CCPAL :



Source : Insee RP 2020, IEN BD Topo
Rédaction AURAV 2023

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20250122-2025-01-DE
Date de télétransmission : 24/01/2025
Date de réception préfecture : 24/01/2025

Mailler le territoire afin de capter les trajets domicile / travail de 1 à 5 km

Trajets inférieurs à 1 km, souvent réalisés à pied :



1 km = 15 minutes



Trajets de 1 à 5 km, facilement réalisables en vélo si des aménagements cyclables existent :



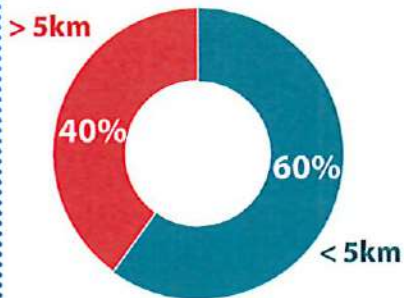
5 km = 15 minutes



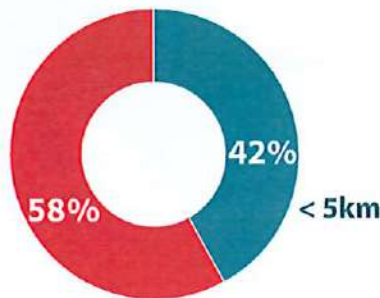
Un potentiel de report modal important sur le territoire

Des déplacements majoritairement courts sur le département :

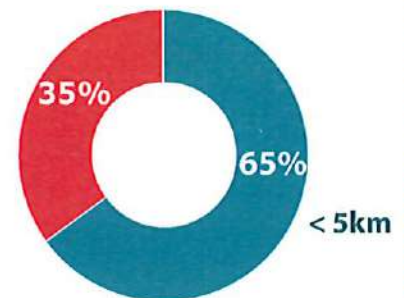
Sur 1,3 M de déplacements quotidiens, 60% font moins de 5 km :



42% des déplacements domicile/travail font moins de 5 km :



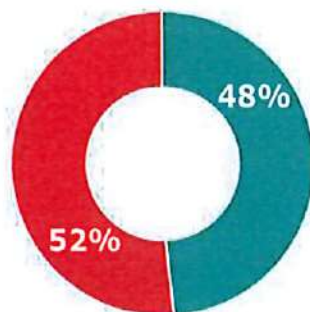
65 % des déplacements domicile/études font moins de 5km :



Réalisation : AURAV - Source des données : diagnostic du schéma départemental vélo en Vaucluse

Une part des déplacements domicile/travail de moins de 5 km importante à l'échelle du Pays d'Apt Luberon :

+ de 5 km
Environ 52 %, soit 5 332 actifs



Trajet de - de 5 km :

environ 48 % soit 4 920 actifs, incluant les actifs résidant hors CCPAL

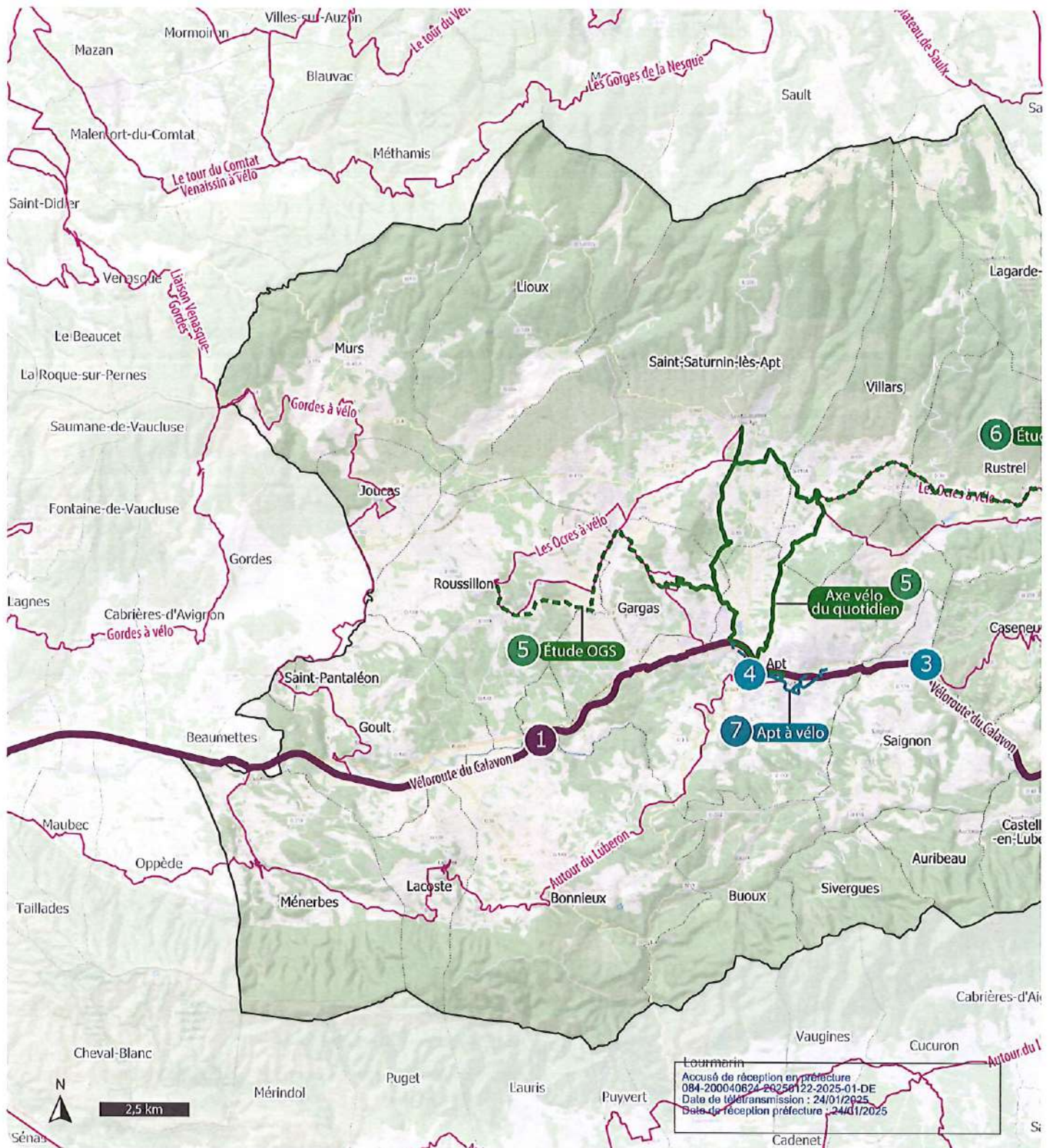
Réalisation : AURAV - Source des données : diagnostic du schéma départemental vélo en Vaucluse

Accusé de réception préfet du 24/01/2025
68420084062420250140E
Date de télétransmission : 24/01/2025
Date de réception préfecture : 24/01/2025



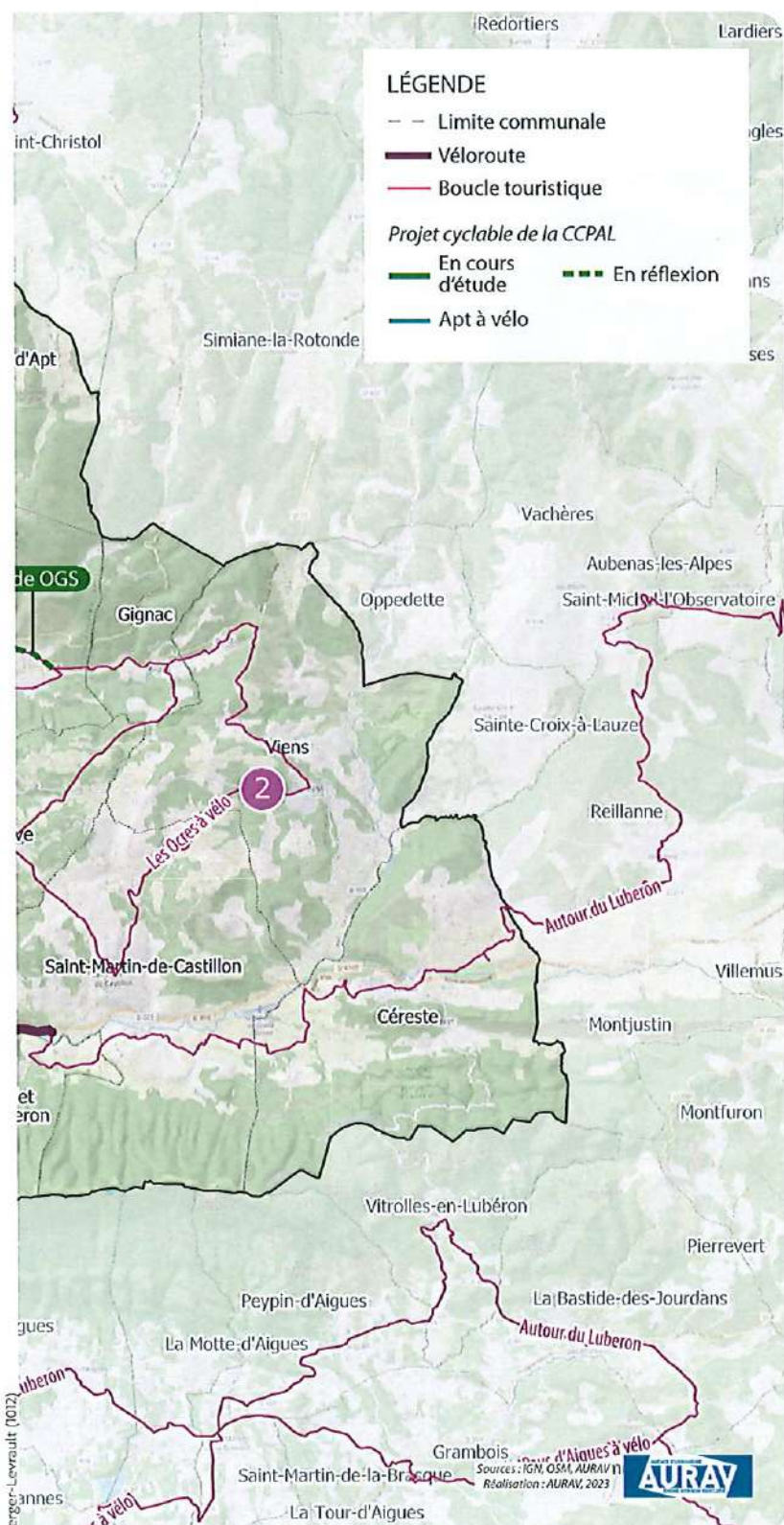
LES ITINÉRAIRES EXISTANTS ET LES PROJETS CYCLABLES

Les aménagements cyclables existants et les projets en cours :



Le Luberon étant une destination touristique majeure, le Pays d'Apt Luberon est engagé de longue date dans le développement du vélo de loisir. Il bénéficie d'une véloroute d'envergure, et de l'impulsion d'acteurs comme Vélo Loisir Provence, le PNR Luberon et Vaucluse Provence Attractivité qui déploient et animent activement la politique cyclotouristique locale.

En synergie avec ces enjeux, plusieurs projets menés sur le territoire viennent accompagner la remise en selle des habitants et développer des itinéraires cyclables pour les déplacements du quotidien.



1 Véloroute du Calavon - EuroVelo 8
Colonne vertébrale cyclable du territoire, cette voie verte traverse le territoire d'ouest en est jusqu'à Castellet-en-Luberon. Elle suit le tracé de l'ancienne voie ferrée qui reliait Apt à Cavailon.

2 Boucles touristiques
De nombreuses boucles touristiques ont été développées sur le territoire avec les acteurs locaux : Gordes à vélo, les Ogres à vélo, Autour du Luberon, le Luberon à vélo... Elles sont jalonnées mais non spécifiquement aménagées pour le vélo: elles passent par des petites routes qui permettent d'apprécier les paysages, mais ne correspondent pas aux besoins des déplacements quotidiens qui doivent être les plus courts et directs possibles.

3 La Petite Vitesse à Saignon
Lieu de partage et d'échange dédié au vélo: ateliers d'auto-réparation, recyclage de vélos, atelier mobile, vélo école, marquage des vélos contre le vol... Il a pour objectif d'accompagner les habitants dans leur (re) mise en selle.

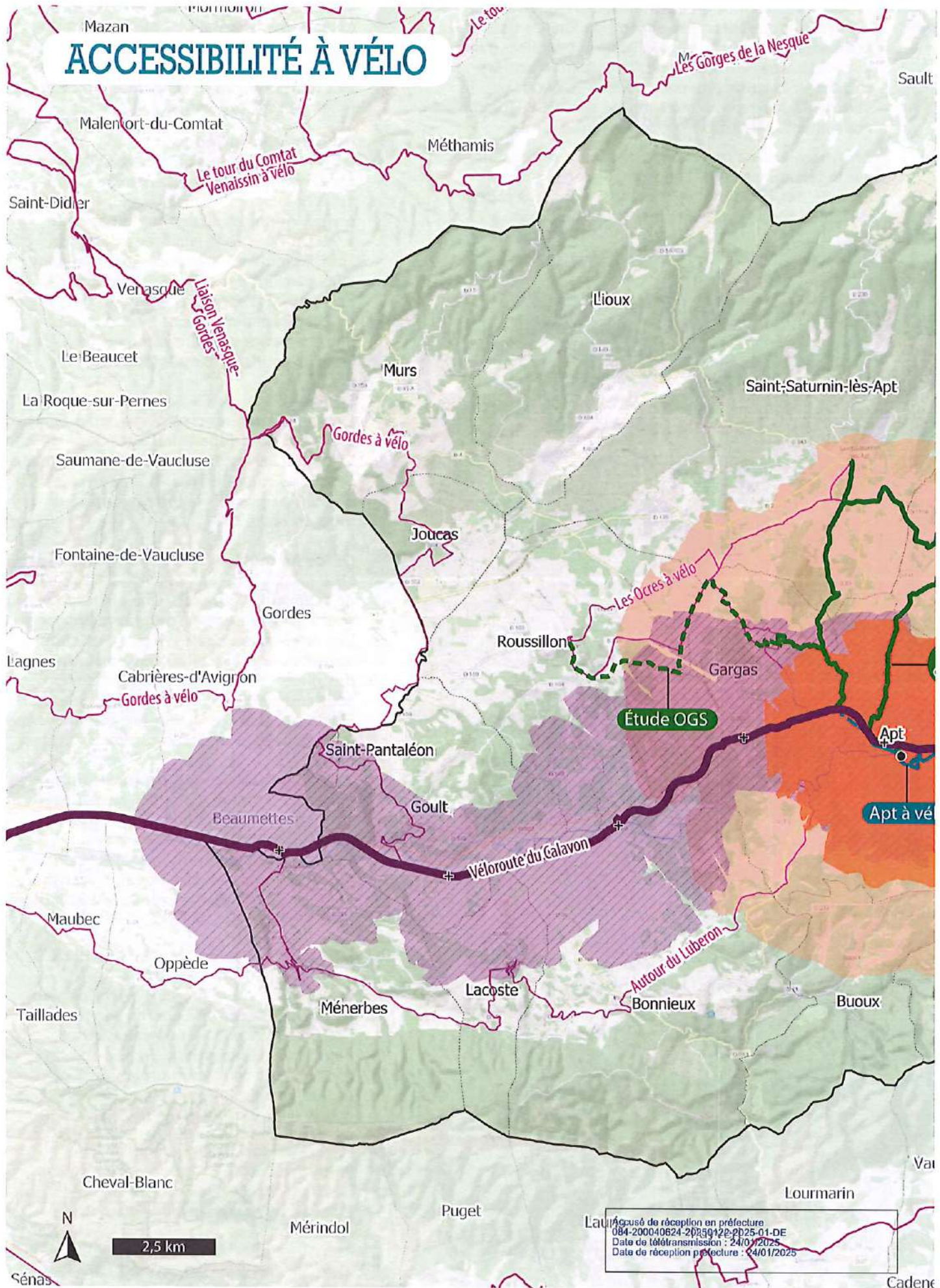
4 Office de tourisme du Pays d'Apt Luberon
Mise en place de box individuels aux abords de l'Office de Tourisme. Une réflexion est en cours avec la Région Sud pour développer une offre intermodale d'accès aux sites touristiques majeurs du territoire. Une des pistes étudiée consiste à déployer des points relais de location de vélo à assistance électrique (bornes VLS et location moyenne à longue durée en lien avec les vélocistes).

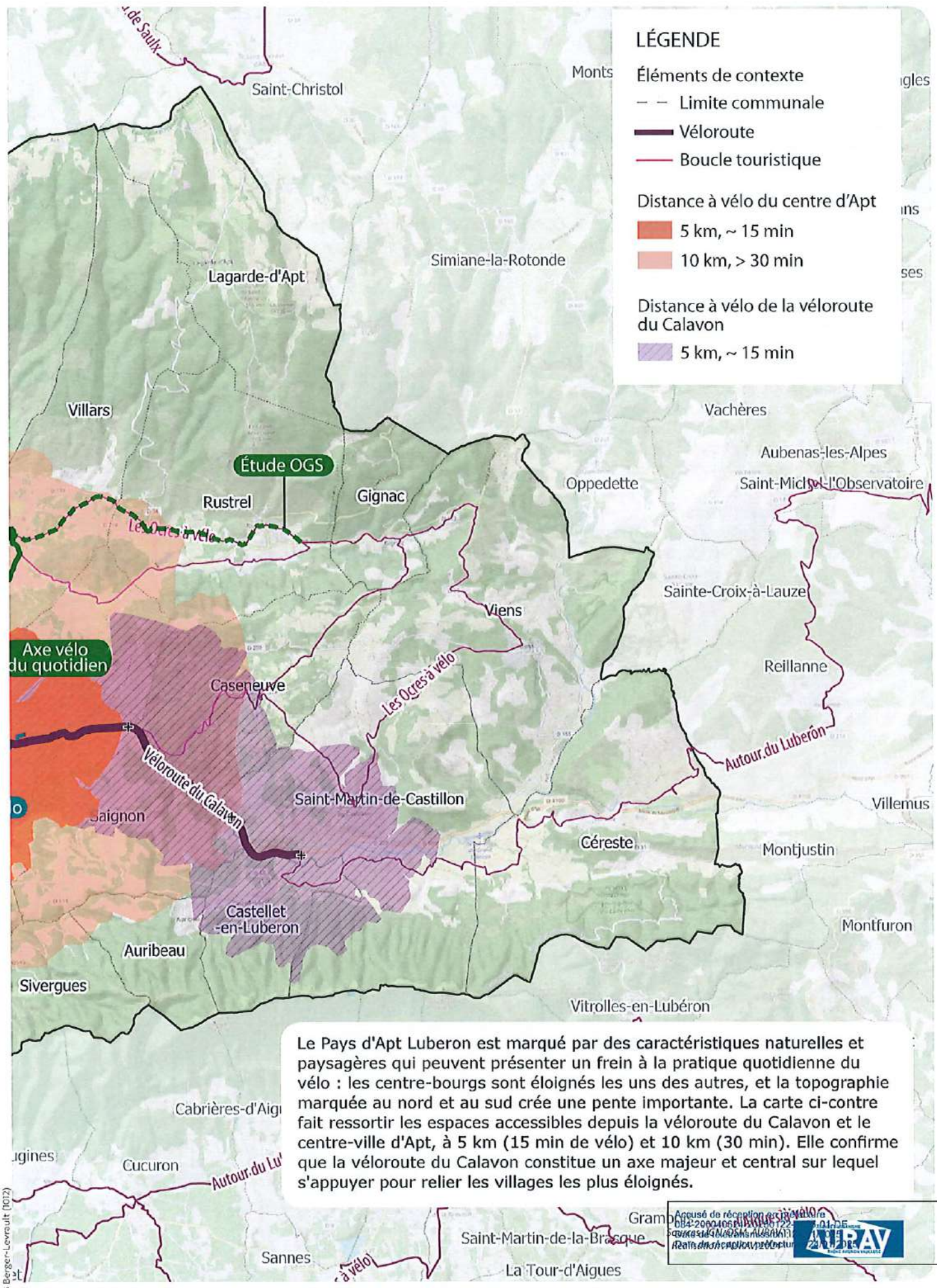
5 Axe structurant vélo du quotidien
Projet de création d'une boucle cyclable sécurisée reliant les communes d'Apt, Gargas, Saint-Saturnin-lès-Apt et Villars, qui concentrent la majorité des déplacements domicile-travail du territoire. Le tracé des itinéraires est validé et intégré au schéma directeur vélo.

6 Opération Grand Site des Ogres du Luberon (OGS)
La CCPAL porte le projet d'inscription du Massif des Ogres du Luberon aux Grands Sites de France® afin de valoriser ce patrimoine d'exception. Un des objectifs stratégiques consiste à organiser les déplacements au sein du site, la définition des liaisons cyclables est donc en cours.

7 Parcours Apt à vélo
Porté par la ville d'Apt, ce circuit a pour principal objectif de relier la véloroute du Calavon au centre-ville, et d'améliorer l'accessibilité de la commune à vélo. Des racks vélo sont en cours de déploiement sur toute la commune, et les itinéraires retenus sont intégrés au schéma directeur vélo.

ACCESSIBILITÉ À VÉLO





LÉGENDE

- Éléments de contexte
- - Limite communale
 - Véloroute
 - Boucle touristique

Distance à vélo du centre d'Apt

- 5 km, ~ 15 min
- 10 km, > 30 min

Distance à vélo de la véloroute du Calavon

- 5 km, ~ 15 min

Le Pays d'Apt Luberon est marqué par des caractéristiques naturelles et paysagères qui peuvent présenter un frein à la pratique quotidienne du vélo : les centre-bourgs sont éloignés les uns des autres, et la topographie marquée au nord et au sud crée une pente importante. La carte ci-contre fait ressortir les espaces accessibles depuis la véloroute du Calavon et le centre-ville d'Apt, à 5 km (15 min de vélo) et 10 km (30 min). Elle confirme que la véloroute du Calavon constitue un axe majeur et central sur lequel s'appuyer pour relier les villages les plus éloignés.





LES ATELIERS DE TRAVAIL

Le Schéma directeur cyclable de la CCPAL est d'une réflexion collective. Plusieurs ateliers de travail ont permis de co-construire la démarche et la stratégie avec les élus, techniciens et partenaires du territoire.

1 Définition des itinéraires

Après une intervention en conseil communautaire permettant de lancer la démarche, le 1er atelier de co-construction s'est tenu le 10 novembre 2023. Il a permis de travailler sur les itinéraires vélo à déployer sur le territoire, à l'échelle communale et intercommunale.

Un premier travail d'identification des secteurs à desservir en priorité...



...suivi par le dessin de tracés d'itinéraires à déployer pour mettre en lien ces secteurs...



... et établir une cartographie de l'armature cyclable de la CCPAL.



2 Enquête en ligne

En complément des ateliers, une enquête en ligne a permis d'interroger les besoins et attentes des élus, techniciens et partenaires de la CCPAL, mais aussi les habitants sur le territoire. Les 60 réponses ont mis en avant les volontés de :

Desservir en priorité :

1



Les centre-bourgs

2



Les établissements scolaires et les zones d'activités

Privilégier la couleur verte dans les aménagements cyclables



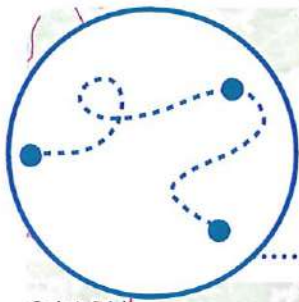
3 Priorisation des itinéraires et actions complémentaires en faveur du vélo

Un second atelier de travail, le 15 avril 2024, a permis de valider les itinéraires retenus et d'établir les priorités d'aménagement (en fonction par exemple de l'importance de sécuriser un itinéraire, de la facilité d'aménagement, des capacités de financement de la commune...).

Un travail de réflexion a également été mené sur les actions en faveur du vélo à mettre en place en complément des infrastructures (cf. page 25).



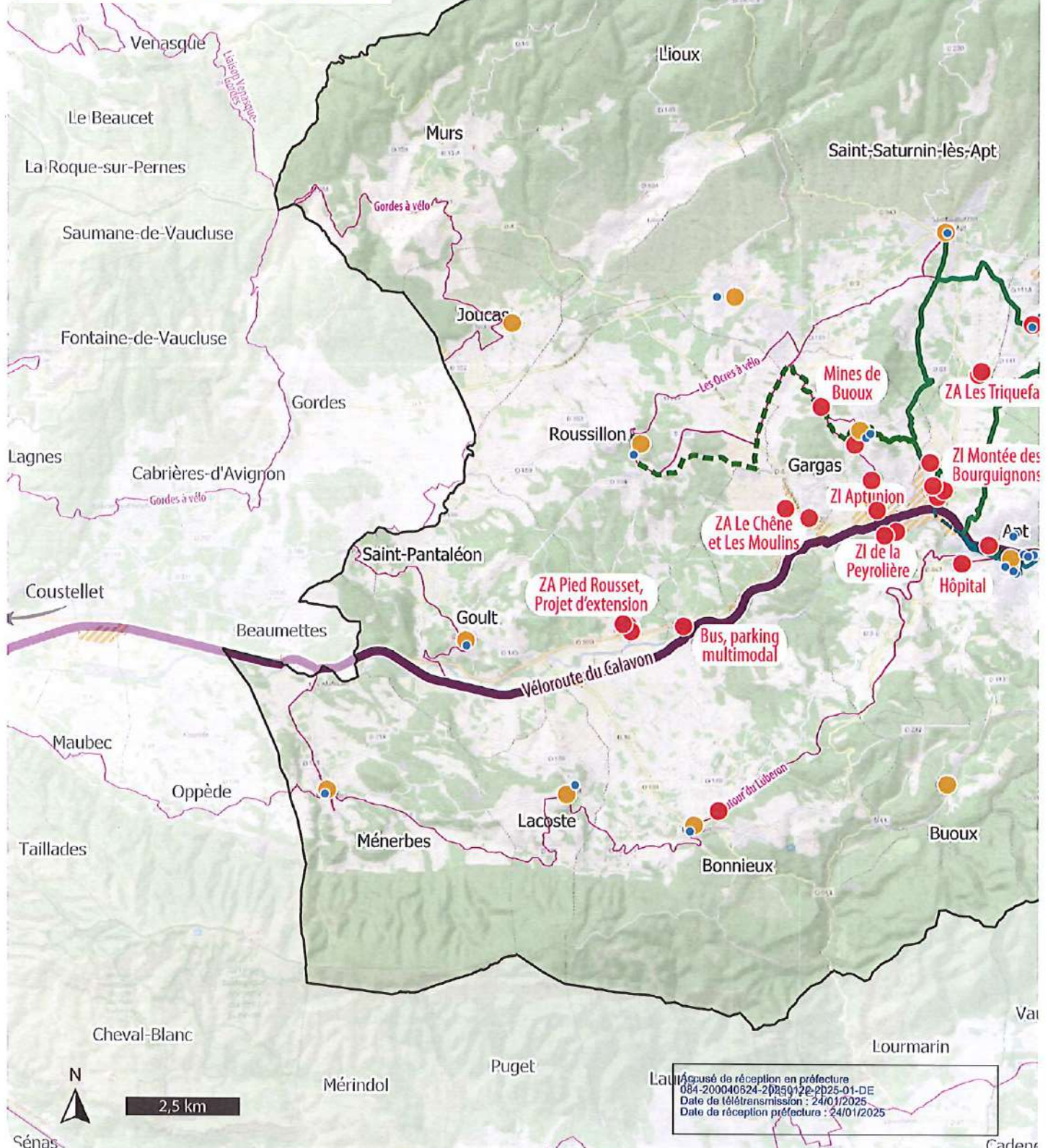
Accusé de réception en préfecture
084-1212121-2025-01-DE
Date de télétransmission : 24/01/2025
Date de réception en préfecture : 24/01/2025



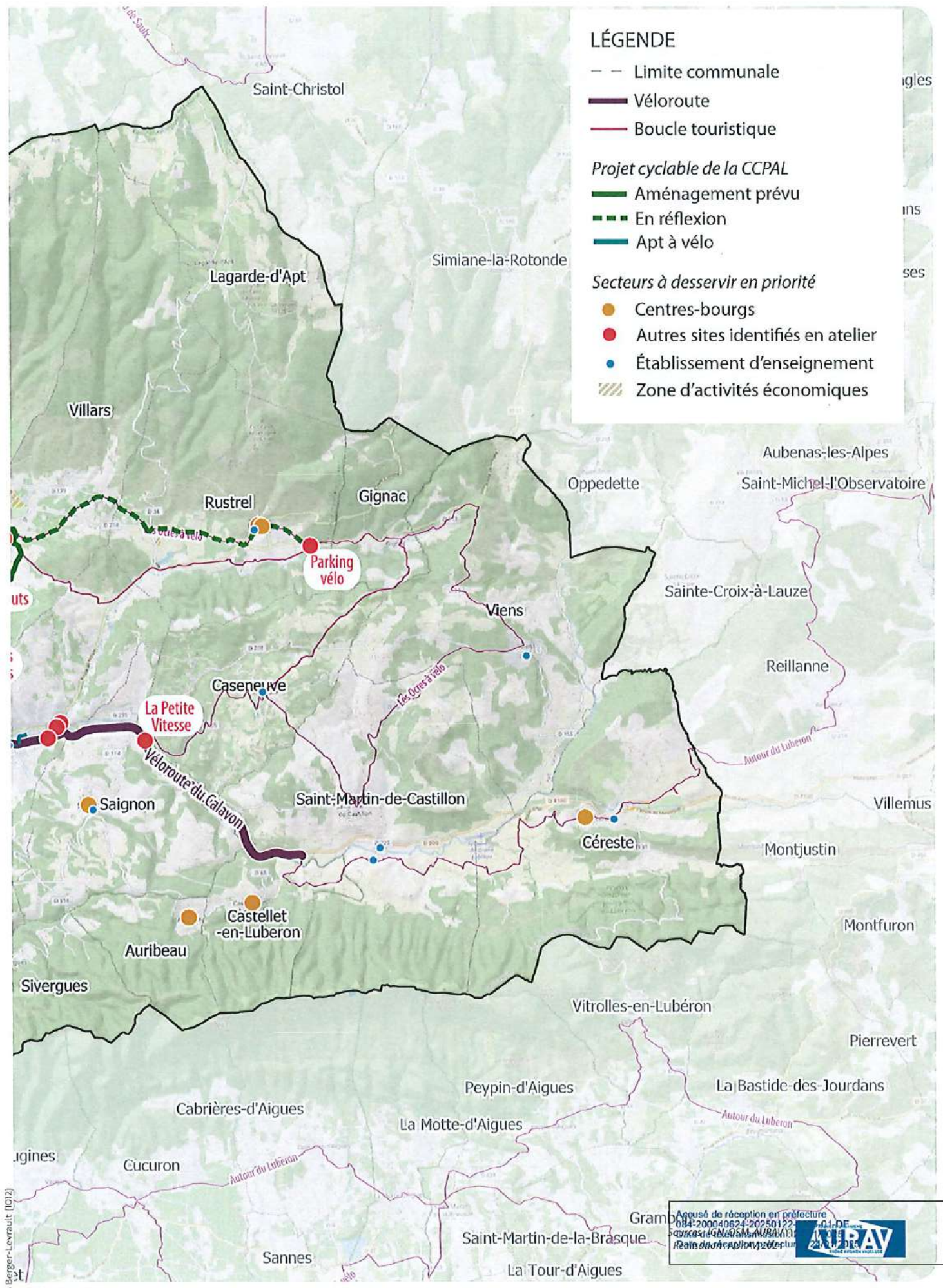
L'ARMATURE CYCLABLE

Saint-Didier

Les secteurs à desservir en priorité :



Accusé de réception en préfecture
 084-200040624-20250120-2025-01-DE
 Date de télétransmission : 24/01/2025
 Date de réception préfecture : 24/01/2025



LÉGENDE

--- Limite communale

— Véloroute

— Boucle touristique

Projet cyclable de la CCPAL

— Aménagement prévu

- - - En réflexion

— Apt à vélo

Secteurs à desservir en priorité

● Centres-bourgs

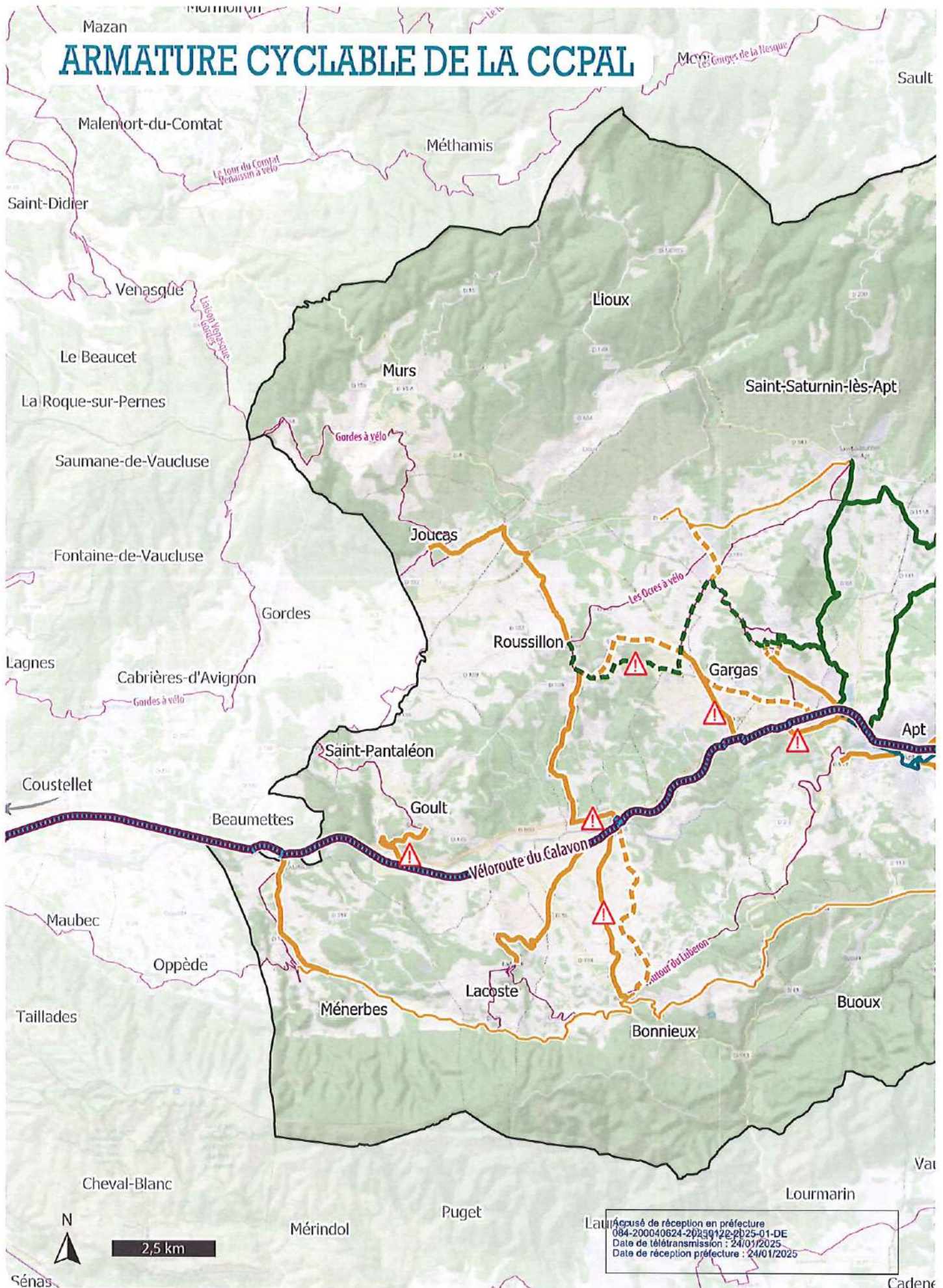
● Autres sites identifiés en atelier

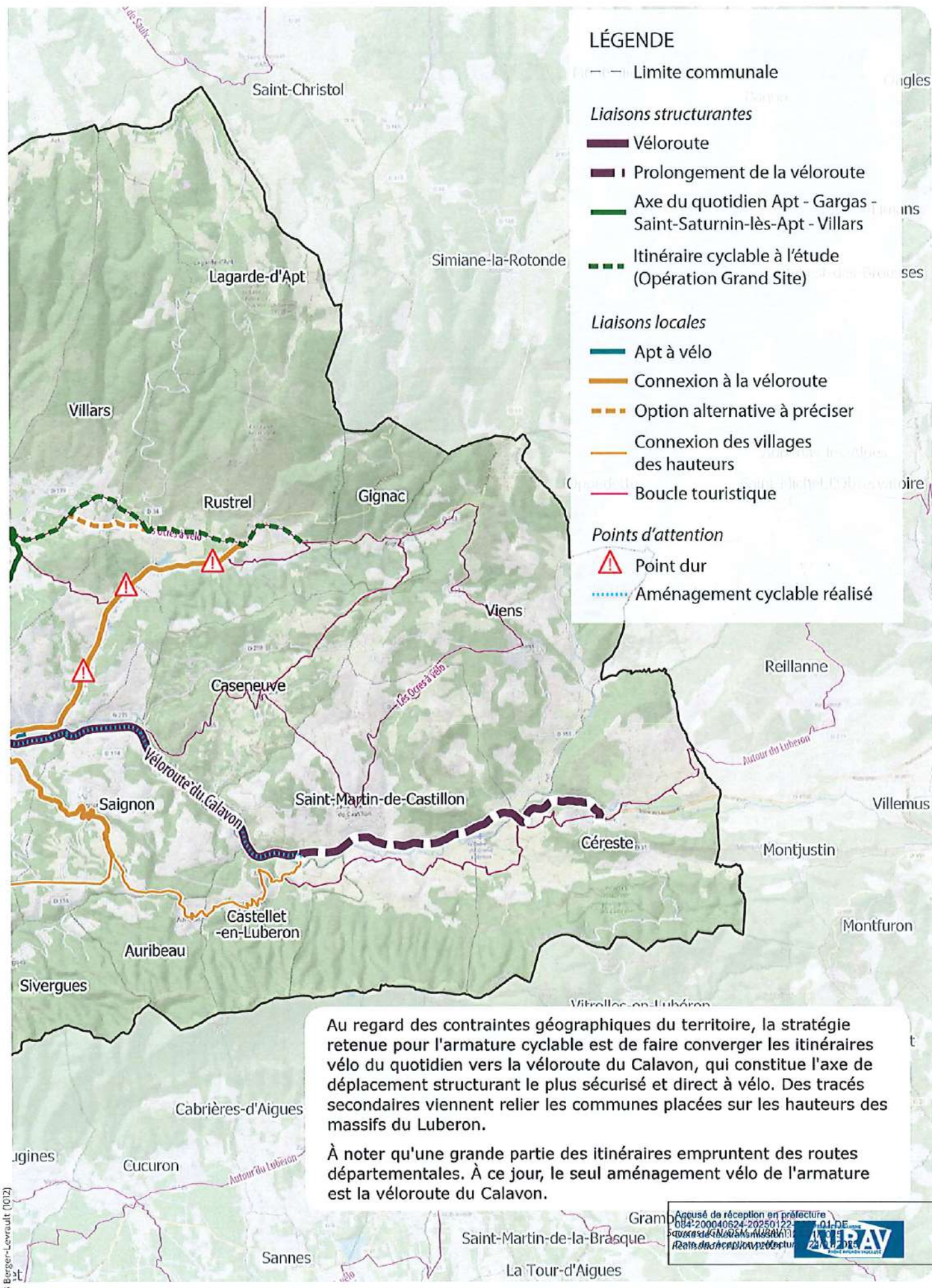
● Établissement d'enseignement

▨ Zone d'activités économiques

Agencé de réception en préfecture
 084 2000 40624 20250122
 54168 04 496955 M. AUBAULT
 18 rue du Commerce 13000 Aix-en-Provence

ARMATURE CYCLABLE DE LA CCPAL





LÉGENDE

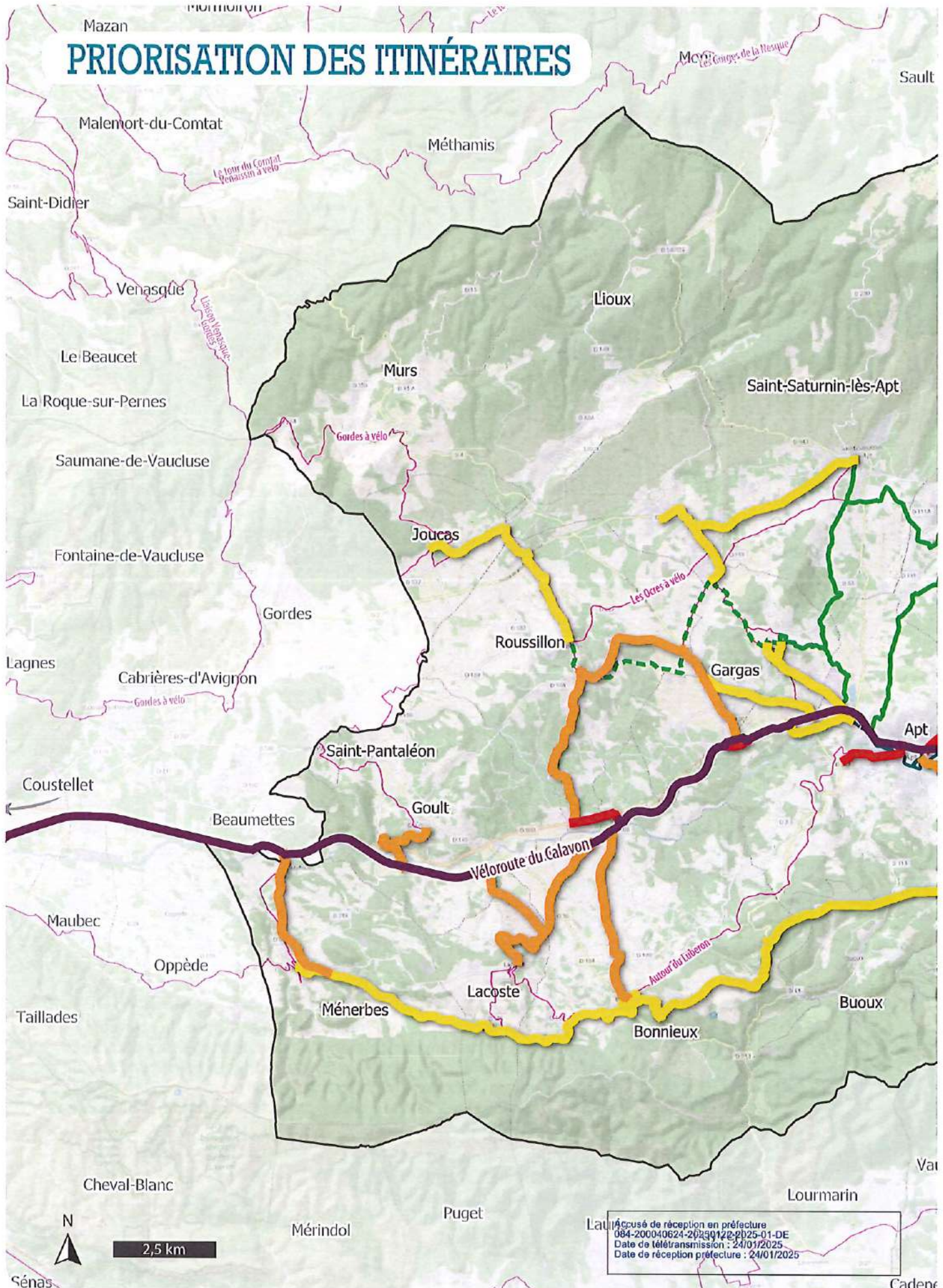
- — Limite communale
- Liaisons structurantes*
- Véloroute
- | Prolongement de la véloroute
- Axe du quotidien Apt - Gargas - Saint-Saturnin-lès-Apt - Villars
- Itinéraire cyclable à l'étude (Opération Grand Site)
- Liaisons locales*
- Apt à vélo
- Connexion à la véloroute
- Option alternative à préciser
- Connexion des villages des hauteurs
- Boucle touristique
- Points d'attention*
- ⚠ Point dur
- Aménagement cyclable réalisé

Au regard des contraintes géographiques du territoire, la stratégie retenue pour l'armature cyclable est de faire converger les itinéraires vélo du quotidien vers la véloroute du Calavon, qui constitue l'axe de déplacement structurant le plus sécurisé et direct à vélo. Des tracés secondaires viennent relier les communes placées sur les hauteurs des massifs du Luberon.

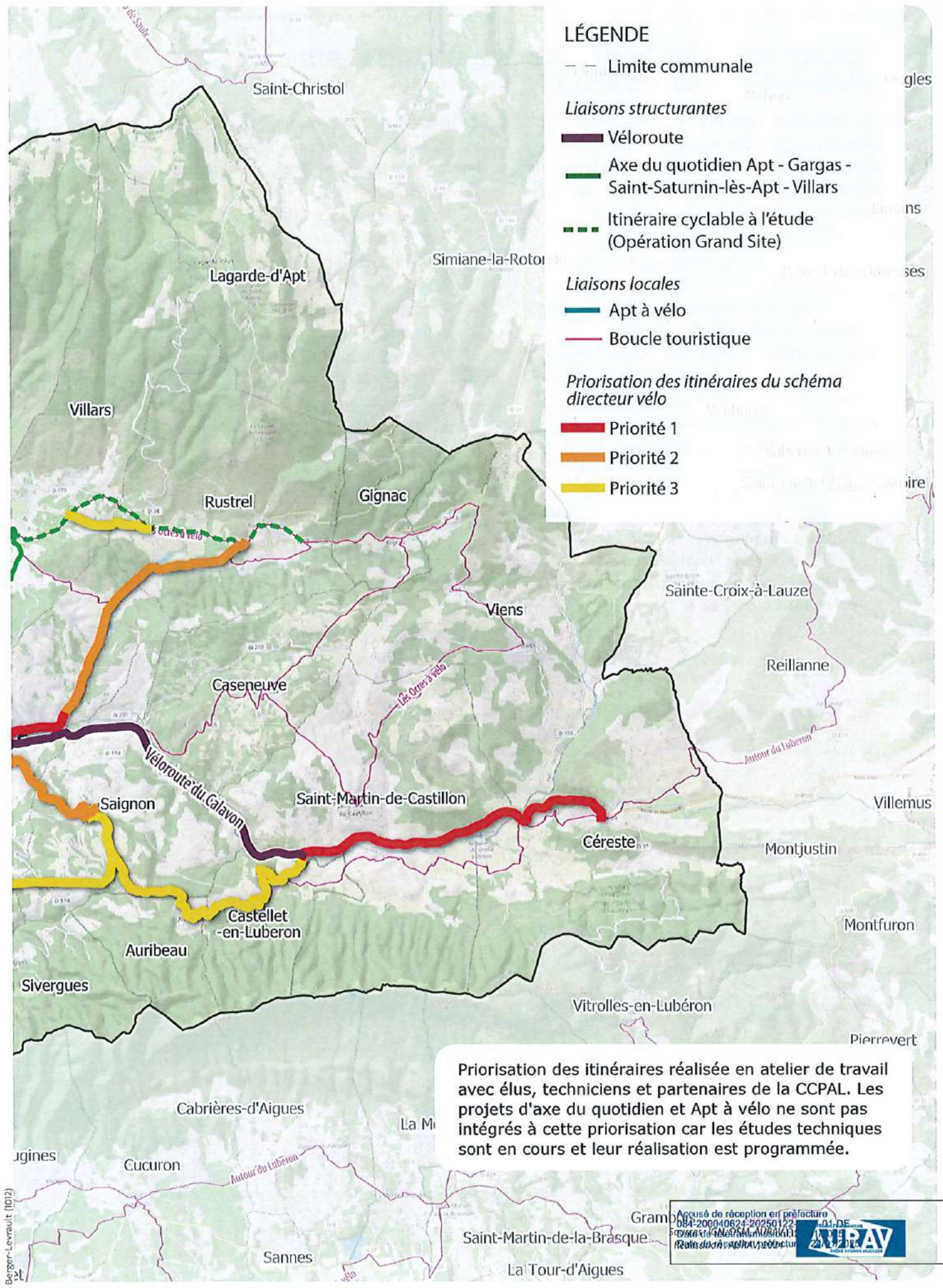
À noter qu'une grande partie des itinéraires empruntent des routes départementales. À ce jour, le seul aménagement vélo de l'armature est la véloroute du Calavon.

Agencé de réception en préfecture
 084-200040624-20250122
 20250122-20250122
 Reçu de la Préfecture
AVIRAY
 27100
 20250122

PRIORISATION DES ITINÉRAIRES



Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20230122-2025-01-DE
Date de télétransmission : 24/01/2025
Date de réception préfecture : 24/01/2025



LÉGENDE

- Limite communale
- Liaisons structurantes**
 - Véloroute
 - Axe du quotidien Apt - Gargas - Saint-Saturnin-lès-Apt - Villars
 - Itinéraire cyclable à l'étude (Opération Grand Site)
- Liaisons locales**
 - Apt à vélo
 - Boucle touristique
- Priorisation des itinéraires du schéma directeur vélo**
 - Priorité 1
 - Priorité 2
 - Priorité 3

Priorisation des itinéraires réalisée en atelier de travail avec élus, techniciens et partenaires de la CCPAL. Les projets d'axe du quotidien et Apt à vélo ne sont pas intégrés à cette priorisation car les études techniques sont en cours et leur réalisation est programmée.

Accusé de réception en préfecture
 084-2004-0624-20250122
 084-2004-0624-20250122
 Réam. du schéma directeur
 de la région de la Haute-Provence
 2024-2028
 ATRAV
 Agence Régionale de l'Aménagement du Territoire et de la Vallée de la Haute-Provence

BONNES PRATIQUES POUR DES AMÉNAGEMENTS SÉCURISÉS ET QUALITATIFS



Les aménagements des itinéraires doit autant que possible permettre des déplacements sécurisés pour les cyclistes. Ils seront à adapter au contexte urbain ou rural, au trafic routier et à la vitesse autorisée pour les véhicules.

De manière générale, il est recommandé de privilégier :

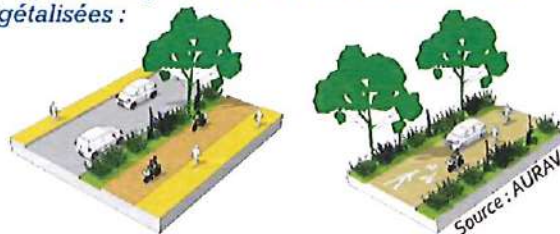
- L'utilisation de matériaux différents pour distinguer piétons et cyclistes ;
- La végétalisation des aménagements afin de créer des itinéraires attractifs car agréables et ombragés ;
- L'utilisation de matériaux respectueux de l'environnement, de couleur claire et à fort albédo avec une émissivité élevée, en évitant les phénomènes d'éblouissement ;
- Pour les aménagements uniquement dédiés aux vélos, l'utilisation de revêtements très roulants pour assurer un confort d'usage.

La largeur des aménagements doit être suffisante pour assurer la sécurité et le confort des usagers. Ainsi, les largeurs à privilégier sont :

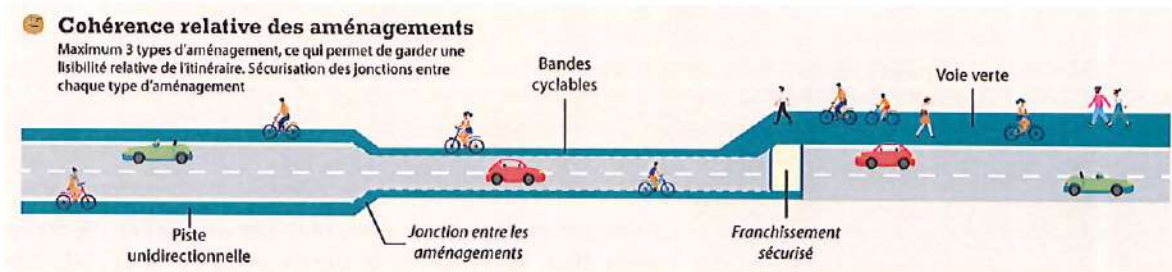
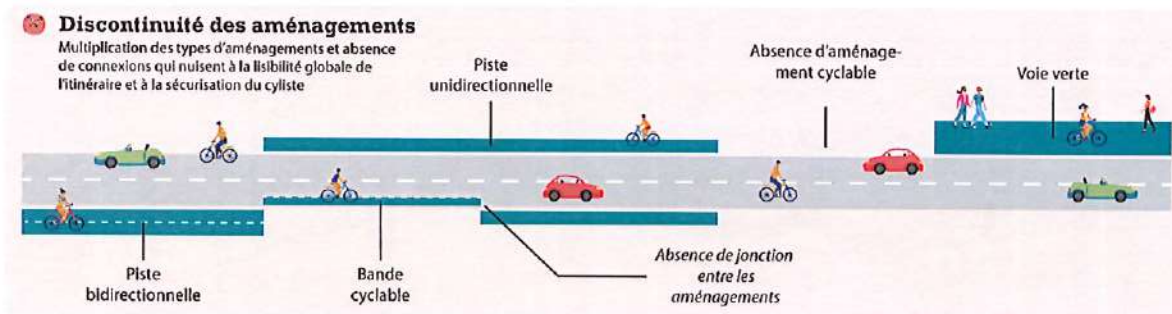
- Pour une piste cyclable unidirectionnelle : 2 m à 2.50 mètres ;
- Pour une piste cyclable bidirectionnelle : 2,50 m à 3 mètres ;
- Pour une voie verte : 3 m à 5 mètres ;
- Pour une bande cyclable : 1,50 mètre. 2 mètres minimum si la bande longe du stationnement.

Une cohérence des types d'aménagements est à rechercher (cf. schéma ci-dessous).

Exemple d'une piste et d'une zone de rencontre végétalisées :



Afin d'assurer cohérence et la lisibilité du parcours pour les cyclistes, privilégier 1 à 3 types d'aménagement maximum sur un même itinéraire :



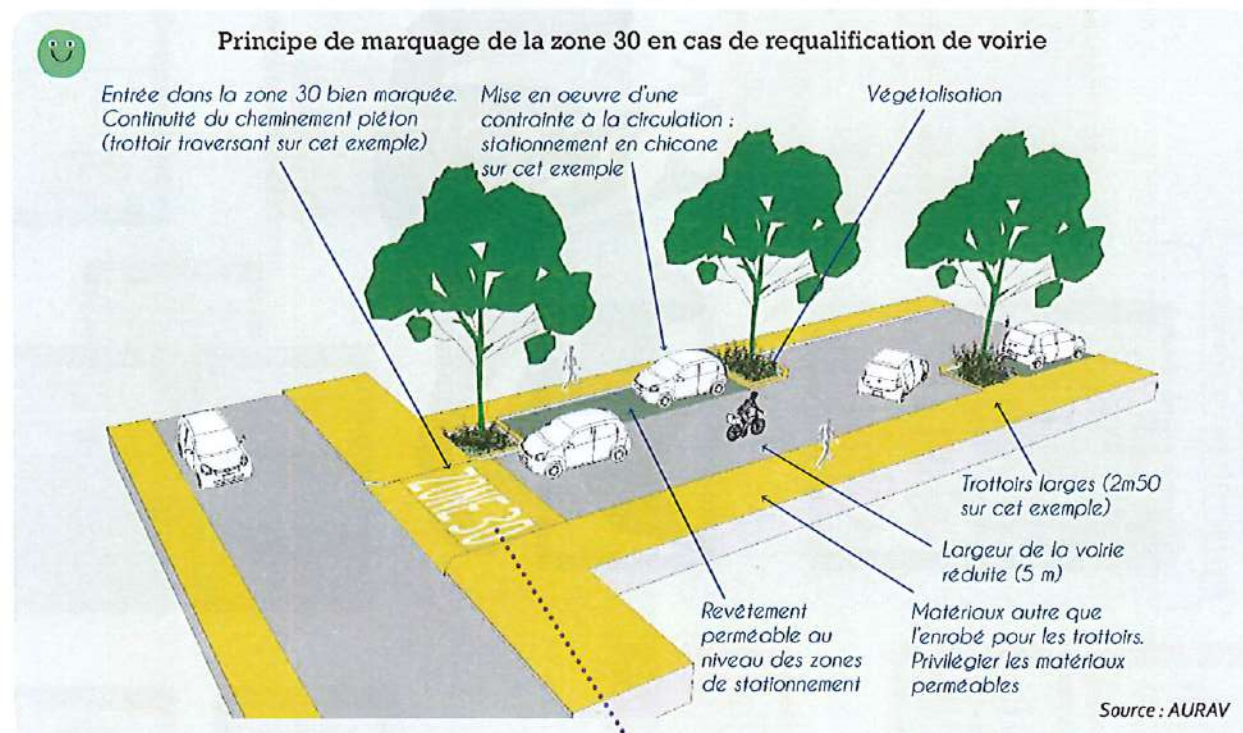
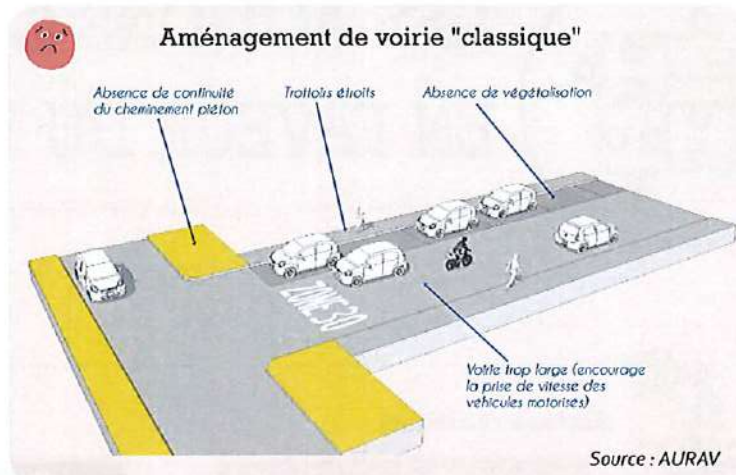
Accusé de réception en préfecture
081-200040624-2023-0122-2025-01-DE
Date de réception en préfecture : 24/01/2025
Date de réception préfecture : 24/01/2025
Source : AURAV



BONNES PRATIQUES D'AMÉNAGEMENT D'UNE ZONE 30

Plusieurs options sont possibles pour bien aménager une zone 30 et donc agir efficacement sur la vitesse pratiquée :

- Marquage au sol régulier ;
- Radars pédagogiques ;
- Trottoirs traversants ;
- Systèmes de chicanes (panneau signalétique ou plantations), dans l'idéal avec un bypass ou porosité vélo permettant de maintenir la trajectoire rectiligne.

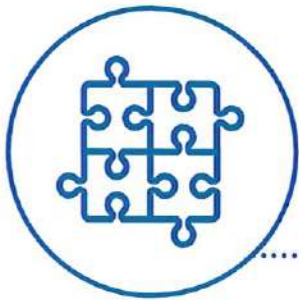


Exemple de système de chicane et de bypass vélo



Exemple de trottoir traversant : continuité de revêtement sur le trottoir, l'automobiliste "entre chez le piéton"





LES ACTIONS COMPLÉMENTAIRES EN FAVEUR DU VÉLO



Actions réalisées

4 Réaliser un schéma directeur cyclable à l'échelle communale

Après consultation des communes de la zone d'intercommunalité, un schéma directeur cyclable est élaboré et adopté par le conseil communautaire.

6 Retrouver le plus de circulation

Après consultation des communes de la zone d'intercommunalité, un schéma directeur cyclable est élaboré et adopté par le conseil communautaire.

12 Installation d'arceaux et racks

Après consultation des communes de la zone d'intercommunalité, un schéma directeur cyclable est élaboré et adopté par le conseil communautaire.

16 Installation de bornes de réparation

Après consultation des communes de la zone d'intercommunalité, un schéma directeur cyclable est élaboré et adopté par le conseil communautaire.

35 Aide aux particuliers à la réparation

Après consultation des communes de la zone d'intercommunalité, un schéma directeur cyclable est élaboré et adopté par le conseil communautaire.

Financement des pré-opérations par l'intercommunalité

Actions réalisées, à poursuivre ou renforcer

13 Installation de box et consignes individuelles

Après consultation des communes de la zone d'intercommunalité, un schéma directeur cyclable est élaboré et adopté par le conseil communautaire.

19 Céder le passage vélo aux feux

Après consultation des communes de la zone d'intercommunalité, un schéma directeur cyclable est élaboré et adopté par le conseil communautaire.

38 Mise en lien des acteurs de l'écosystème vélo

Après consultation des communes de la zone d'intercommunalité, un schéma directeur cyclable est élaboré et adopté par le conseil communautaire.

10 Signalétique directionnelle verticale homogène (panneaux)

Après consultation des communes de la zone d'intercommunalité, un schéma directeur cyclable est élaboré et adopté par le conseil communautaire.

11 Signalétique directionnelle au sol homogène (marquage)

Après consultation des communes de la zone d'intercommunalité, un schéma directeur cyclable est élaboré et adopté par le conseil communautaire.

20 Sensibiliser les usagers des véhicules motorisés

Après consultation des communes de la zone d'intercommunalité, un schéma directeur cyclable est élaboré et adopté par le conseil communautaire.

21 Sensibiliser sur les bienfaits du vélo et sa bonne pratique

Après consultation des communes de la zone d'intercommunalité, un schéma directeur cyclable est élaboré et adopté par le conseil communautaire.

1 Réaliser un DAP thématique modes actifs (PLU)

Après consultation des communes de la zone d'intercommunalité, un schéma directeur cyclable est élaboré et adopté par le conseil communautaire.

5 Définir des indicateurs mesurés dans les DAP thématiques du PLU

Après consultation des communes de la zone d'intercommunalité, un schéma directeur cyclable est élaboré et adopté par le conseil communautaire.

22 Concilier sur la question du vélo

Après consultation des communes de la zone d'intercommunalité, un schéma directeur cyclable est élaboré et adopté par le conseil communautaire.

30 Créer un partenariat avec les commerces locaux

Après consultation des communes de la zone d'intercommunalité, un schéma directeur cyclable est élaboré et adopté par le conseil communautaire.

23 Bandes à vélo avec les habitants et associations

Après consultation des communes de la zone d'intercommunalité, un schéma directeur cyclable est élaboré et adopté par le conseil communautaire.

8 Système de location longue durée (LLD) public

Après consultation des communes de la zone d'intercommunalité, un schéma directeur cyclable est élaboré et adopté par le conseil communautaire.

7 Tester avant d'agir

Après consultation des communes de la zone d'intercommunalité, un schéma directeur cyclable est élaboré et adopté par le conseil communautaire.

17 Installation de bornes de réparation

Après consultation des communes de la zone d'intercommunalité, un schéma directeur cyclable est élaboré et adopté par le conseil communautaire.

18 Installation de bornes de réparation

Après consultation des communes de la zone d'intercommunalité, un schéma directeur cyclable est élaboré et adopté par le conseil communautaire.

39 Recherche de subventions accessibles aux communes

Après consultation des communes de la zone d'intercommunalité, un schéma directeur cyclable est élaboré et adopté par le conseil communautaire.

34 Aide aux particuliers à l'achat

Après consultation des communes de la zone d'intercommunalité, un schéma directeur cyclable est élaboré et adopté par le conseil communautaire.



Actions à généraliser dans toutes les communes à court, moyen et long terme



Actions à faire porter par l'intercommunalité à court, moyen et long terme


Date de réception en préfecture : 24/01/2025
Date de réception en préfecture : 24/01/2025
Date de réception en préfecture : 24/01/2025

La réalisation d'infrastructures cyclables sécurisées est un levier majeur pour encourager les habitants à utiliser le vélo au quotidien, mais elle ne se suffit pas à elle-même. Pour créer une véritable culture vélo sur le territoire, un large panel d'actions peut être mis en place, qu'elles soient incitatives, pédagogiques, ou financières. Un certain nombre d'actions sont déjà portées par les communes de la CCPAL, et sont à poursuivre voire renforcer.


Lors d'un atelier de travail, l'intercommunalité, les communes et des partenaires locaux ont réfléchi collectivement aux actions qu'ils souhaitent voir se développer sur le territoire à moyen et long terme. Les échanges sont synthétisés dans le tableau ci-contre. Un outil de suivi des actions et ambitions des communes a été mis en place par l'EPCI, de manière à faciliter les retours d'expériences entre communes et de les encourager à se lancer (cf. annexe).

Freins

- Budget
- Foncier
- Pas de compétence mobilité
- Voies à aménagement relevant de la compétence du Département



Actions à faire porter par les partenaires



36 **ÉTUDES**

Études telles que :

40 **FINANCIEMENT ARRIBLÉ**

Mise en place d'un fonds de concours par l'intercommunalité

29 **COMMUNICATION**

Lancer un événement annuel du vélo

28 **COMMUNICATION**

Lancer un défi vélo

27 **COMMUNICATION**

Communiquer sur les aménagements et actions vélo

26 **COMMUNICATION**

Cartographier l'écosystème vélo du territoire

31 **COMMUNICATION**

Prêter des vélos aux agents de l'EPCI

24 **COMMUNICATION**

Évaluer les effets des aménagements cyclables

20 **COMMUNICATION**

Sensibiliser les usagers des véhicules motorisés afin de limiter les conflits d'usage pour les cyclistes

21 **COMMUNICATION**

Sensibiliser sur les bienfaits du vélo et sa bonne pratique afin d'encourager sa pratique et de reporter les usages de la voiture

23 **COMMUNICATION**

Balades à vélo avec les habitants et associations afin de sensibiliser les habitants sur les usages et de profiter au quotidien des vertus du vélo

25 **COMMUNICATION**

Déployer le Savoir Rouler à Vélo afin de proposer un programme de formation en apprentissage à partir de 8 ans plus jeune âge

37 **FINANCIEMENT ARRIBLÉ**

Mise en place d'un suivi des projets cyclables afin d'identifier à terme les projets, les axes de développement, les besoins des habitants

39 **FINANCIEMENT ARRIBLÉ**

Recherche de subventions accessibles aux communes

Exemple d'actions mises en place à Apt :

Arceaux vélo aux arrêts de bus favorisant l'intermodalité

Panneaux directionnels

Bornes de recharge

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20250122-2025-01-DE
Date de télétransmission : 24/01/2025
Date de réception préfecture : 24/01/2025

Ref. 201 S03 Berger-Levrault (1017)

25

BONNES PRATIQUES DE JALONNEMENT : UNE IDENTITÉ VISUELLE HOMOGENE A L'ECHELLE DU TERRITOIRE



Le jalonnement a pour but d'aider l'usager à s'orienter et à faciliter son itinéraire. Pour être efficace, il doit être le plus visible possible depuis le vélo et en mouvement. Il est donc recommandé de compléter la signalétique verticale traditionnelle (panneaux directionnels) par un marquage au sol.

La lisibilité et la facilité d'utilisation d'un réseau vélo peut donc passer par l'identité visuelle qui lui est associée. Il est recommandé d'harmoniser la couleur des aménagements (notamment du marquage au sol au niveau

des intersections) à l'échelle de l'armature cyclable. Pour aller plus loin, une identité visuelle peut être définie.

Au-delà de l'identité visuelle, l'application ponctuelle d'un traitement coloré au niveau des intersections, ou de toute zone de conflit d'usage potentiel (accès privé, début ou fin d'aménagement cyclable, stationnement...), constitue un moyen efficace d'éveiller la vigilance des automobilistes et d'améliorer la sécurité pour les cyclistes.

Exemples de couleurs marquant les intersections



Couleur ayant remporté environ 60 % des voix lors de l'enquête en ligne (cf. "Les ateliers de travail", page 14)



Service de l'Urbanisme
Mairie de la Ville d'Avignon - 240172025
Date de réception présecure : 24/01/2025

BONNES PRATIQUES DE MISE EN PLACE D'AIRES DE SERVICE



Afin de développer la pratique du vélo sur son territoire, la réalisation d'aménagements dédiés doit nécessairement s'accompagner de la mise en place d'un mobilier urbain, d'équipements vélo adaptés qui peuvent être rassemblés sur une "aire de service".

Ces aires permettent de faciliter l'utilisation du vélo en proposant des services de base tels que du stockage, de l'entretien ou la sécurisation des équipements vélo (batterie, casque, sacoches...).

De telles aires existent déjà au niveau de la véloroute du Calavon. Elles sont à déployer au niveau de secteurs stratégiques (centres-bourgs, intersection entre plusieurs itinéraires...).

Pour aller plus loin : tester du mobilier urbain adapté

Il s'agit de repose-pieds aux feux, poignées, poubelles inclinées vers les cyclistes...



Mobilier permettant d'attendre, sans poser le pied à terre, lors que le feu est rouge :

poignée

repose-pieds

Exemples d'équipements à retrouver sur une aire de service :

Recharges électriques



Bornes de réparation



Sanitaires



Dolce Via, Ardèche

Tables de pique-nique ombragées

Fontaine à eau

Arceaux

Pompe

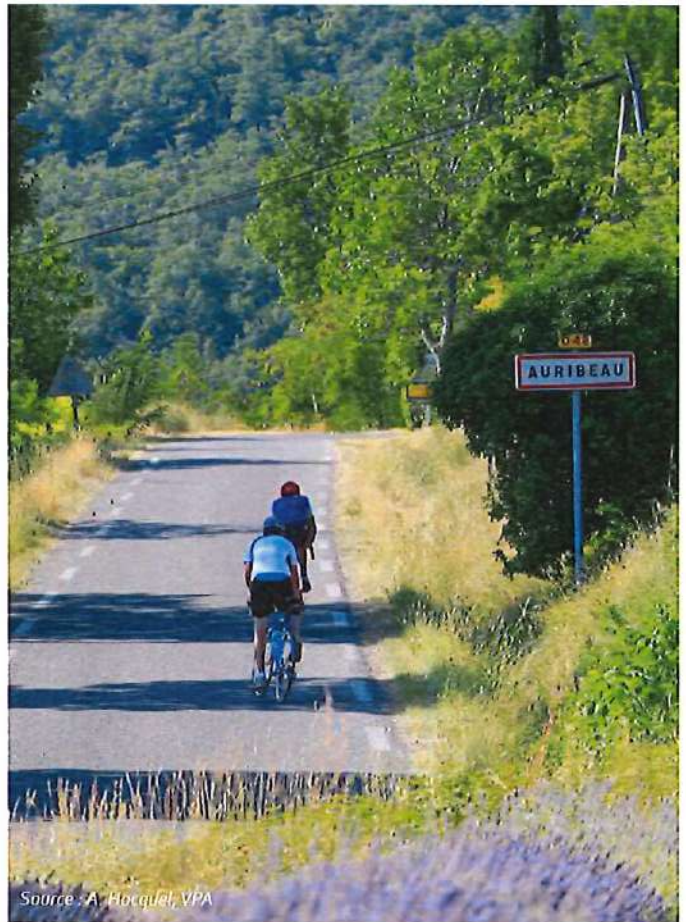
Garages et box vélo



Accusé de réception en préfecture
084-200040824-20250122-2025-01-DE
Date de télétransmission : 24/01/2025
Date de réception en préfecture : 10 février 2025, Apt



Source : A. Hocquel, VPA



Source : A. Hocquel, VPA



Source : A. Hocquel, VPA

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20250122-2025-01-DE
Date de télétransmission : 24/01/2025
Date de réception préfecture : 24/01/2025

ANNEXE

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20250122-2025-01-DE
Date de télétransmission : 24/01/2025
Date de réception préfecture : 24/01/2025

Tableau de suivi des actions mises en place et volontés de développement sur le Pays d'Apt Luberon, qui sera complété au fil des projets et évolutions du territoire.

| | N° | Action | CCPAL | Apt | Auribeau | Bonnieux | Buoux | Caseneuve |
|--|----|---|-------|-----|----------|----------|-------|-----------|
| Planification | 1 | Réaliser une OAP thématique modes actifs (PLU) | | | | | | |
| | 2 | Prévoir des emplacements réservés pour le vélo au PLU | | | | | | |
| | 3 | Intégrer le stationnement vélo au règlement du PLU | | | | | | |
| | 4 | Réaliser un schéma directeur cyclable communal | | | | | | |
| | 5 | Définir des itinéraires modes doux dans les OAP sectorielles du PLU | | | | | | |
| | 6 | Retravailler le plan de circulation | | | | | | |
| Equipements facilitateurs | 7 | Tester avant d'agir | | | | | | |
| | 8 | Système de location longue durée (LLD) public | | | | | | |
| | 9 | Système de vélos en libre service (VLS) | | | | | | |
| | 10 | Signalétique directionnelle verticale homogène (panneaux) | | | | | | |
| | 11 | Signalétique directionnelle au sol homogène (marquage) | | | | | | |
| | 12 | Installation d'arceaux et racks | | | | | | |
| | 13 | Installation de box et consignes individuelles | | | | | | |
| | 14 | Installation de garages sécurisés | | | | | | |
| | 15 | Installation de bornes de recharge électriques | | | | | | |
| | 16 | Installation de bornes de réparation | | | | | | |
| | 17 | Installation de sanitaires | | | | | | |
| | 18 | Installation de fontaines à eau | | | | | | |
| | 19 | Cédez-le-passage vélo aux feux | | | | | | |
| Communication, sensibilisation | 20 | Sensibiliser les usagers des véhicules motorisés | | | | | | |
| | 21 | Sensibiliser sur les bienfaits du vélo et sa bonne pratique | | | | | | |
| | 22 | Concerter sur la question du vélo | | | | | | |
| | 23 | Balades à vélo avec les habitants et associations | | | | | | |
| | 24 | Evaluer les effets des aménagements cyclables | | | | | | |
| | 25 | Déployer le Savoir Rouler à Vélo | | | | | | |
| | 26 | Cartographier l'écosystème vélo du territoire | | | | | | |
| | 27 | Communiquer sur les aménagements et actions vélo | | | | | | |
| | 28 | Lancer un défi vélo | | | | | | |
| | 29 | Créer un évènement annuel autour du vélo | | | | | | |
| | 30 | Créer un partenariat avec les commerces locaux | | | | | | |
| | 31 | Prêter des vélos aux agents de l'EPCI | | | | | | |
| Financement, animation du schéma directeur | 32 | Aide aux particuliers à l'achat d'équipements de sécurité | | | | | | |
| | 33 | Don d'un vélo par la commune ou l'intercommunalité | | | | | | |
| | 34 | Aide aux particuliers à l'achat d'un vélo | | | | | | |
| | 35 | Aide aux particuliers à la réparation de vélo | | | | | | |
| | 36 | Financement des études pré-opérationnelles par l'intercommunalité | | | | | | |
| | 37 | Mise en place d'un suivi des projets cyclables | | | | | | |
| | 38 | Mise en lien des acteurs de l'écosystème vélo | | | | | | |
| | 39 | Recherche de subventions accessibles aux communes | | | | | | |
| | 40 | Mise en place d'un fonds de concours par l'intercommunalité | | | | | | |

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20250222-2025-14441E
Date de télétransmission : 24/01/2025
Date de réception préfecture : 24/01/2025

| Castellet-en-Luberon | Céreste | Gargas | Gignac | Goult | Joucas | Lacoste | Lagarde-d'Apt | Lioux | Ménerbes | Murs | Roussillon | Rustrel | Saignon | Saint-Martin-de-Castillon | Saint-Saturnin-lès-Apt | Sivergues | Viens | Villars | Actions à faire porter par les partenaires | Actions du PNR Luberon | CAUE 84 |
|----------------------|---------|--------|--------|-------|--------|---------|---------------|-------|----------|------|------------|---------|---------|---------------------------|------------------------|-----------|-------|---------|--|------------------------|---------|
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Accusé de réception en préfecture
 084-200040624-20250122-2025-01-01
 Date de télétransmission : 24/01/2025
 Date de réception préfecture : 24/01/2025

■ Action réalisée
 ■ Action en projet ou volonté de déploiement



Source : VPA

Source des illustrations (sauf indication contraire) : AURAV
Novembre 2024

